

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE PATRIMOINE / TOURISME

DEC2023_0079

DÉCISION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DES ACTIONS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE 2023

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2122-22-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0061 du Conseil Municipal de Noisiel du 24 mai 2020, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention Ville d'art et d'histoire, article 8, et son annexe financière ,

CONSIDERANT que les actions énoncées ci-après vont être réalisées en 2023 pour mettre en œuvre la Convention Ville d'art et d'histoire pour un montant de 15 750 euros,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : la Commune de Noisiel sollicite une subvention auprès de la DRAC Ile-de-France pour un montant de 5 000 euros dans le cadre de la Convention Ville d'art et d'histoire, en référence au dossier de demande de subvention joint à cette décision.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France
 - Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
 - Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel ;
 - Madame la responsable de la Direction des finances de Noisiel
- chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

1/2



Suite de la décision DEC2023_0079

Portant « Demande de subvention auprès de la DRAC ÎLE-DE-FRANCE au titre des actions Ville d'art et d'histoire 2023 » (2)

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,





Collectivité

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- première demande
 renouvellement d'une demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques
- Une demande de subvention (fiches 1- 2- 3)
- Une attestation sur l'honneur (fiche 4)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5)

Veillez envoyer ce dossier à l'une des administrations suivantes (cochez la case correspondante et donnez les précisions demandées) :

Etat

Ministère Culture et communication

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

Région.....

Direction.....

Département.....

Direction.....

Commune

Direction.....

Autre organisme public

Direction.....

Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné **aux collectivités locales** désireuses d'obtenir une subvention de la part du Ministère de la culture - Direction Régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Il concerne les demandes de financement **d'une ou plusieurs action(s) spécifique(s)**.

Le dossier comporte de 4 fiches.

➤ Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité responsable du projet

Cette fiche facilitera vos relations avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Vous présenterez les éléments d'identification de la collectivité responsable du projet, ses activités habituelles ainsi que des renseignements d'ordre administratif et juridique.

➤ Fiche n° 2 : Description de l'action spécifique

Cette fiche sert à décrire l'action (ou les actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention. Elle est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

➤ Fiche n° 3 : Budget prévisionnel de l'action projetée

Cette fiche retrace le budget prévisionnel de l'action projetée en présentant **un budget équilibré en charges et en produits** et en détaillant les postes de dépenses et recettes (précisez les subventions sollicitées auprès d'autres partenaires publics ou privés).

➤ Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

➤ Fiche n° 5 : Pièces à joindre à votre dossier

- Le présent formulaire dûment rempli (fiches 1,2,3,4)
- La délibération de l'assemblée délibérante relative au projet concerné
- Toute autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande
- Le relevé d'identité bancaire
- Le compte rendu de l'utilisation des fonds reçus à transmettre dans les six mois suivants la réalisation de l'action, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Présentation de votre collectivité – Fiche 1

Identification de votre collectivité :

Nom de votre collectivité : Mairie de Noisiel

Statut : commune

Adresse : Service patrimoine – Hôtel-de-Ville – 26 place Emile-Menier
Commune : NOISIEL

Code postal : 77186

Téléphone : 0160377399 Télécopie : 0160377349

Courrier électronique : patrimoine@mairie-noisiel.fr

Numéro SIREN :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Identification du responsable de la structure et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal :

Nom : VISKOVIC Prénom : Mathieu

Qualité : Maire

Courrier électronique : cabinet-maire@mairie-noisiel.fr

La personne chargée du dossier

Nom : BARBARA Prénom : Anne

Courrier électronique anne.barbara@mairie-noisiel.fr

Identités et adresses des structures culturelles pour lesquelles la subvention est demandée

(un organigramme peut être joint pour décrire les relations)

Etablissement (s) : service municipal du patrimoine et du tourisme en charge de la mise en œuvre de la convention Ville d'art et d'histoire.

Description de l'action

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 077-217703370-20230614-DEC2023_0079-DE

Fiche 2 S²LOW

Vous ne devez remplir cette fiche que si la demande de subvention correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place.

Présentation des actions :

Mise en œuvre de la convention Ville d'art et d'histoire, notamment dans le domaine d'édition et d'événements autour de la valorisation de l'architecture et du patrimoine.

- **1/ Hors chronologie et transversal :**
- **Accompagnement et valorisation du projet Chocolaterie (Linkcity) notamment pour la réalisation** d'un ouvrage traitant de l'histoire du site et de son devenir ; d'un Podcast sur le projet ; d'une Maison du projet comprenant une mini exposition de présentation historique du site.
+ Achèvement du récolement et de l'inventaire du fonds d'archives Menier appartenant à Nestlé dont la ville sera dépositaire en 2023/24.
 - o **Objectif** : sensibiliser les habitants à l'évolution de la ville, faciliter leur appropriation du territoire ; informer et valoriser le public touristique sur la qualité architecturale et urbaine du territoire.
 - o **Date(s)** : tout au long de l'année 2023
 - o **Lieu(x)** : Site de l'ancienne chocolaterie Menier - Noisiel
- Renouvellement et mise à jour de la **programmation habituelle de visites guidées et animations pédagogiques** afin de valoriser le patrimoine bâti et paysagé du territoire. Pour mémoire, le service accueille en moyenne trois mille usagers adultes et quatre mille usagers scolaires et périscolaires.
- **2/ Événements par ordre chronologique :**
- **Jeu d'enquête en Cité Menier** : « Crime au lavoir » - Le samedi 13 mai 2023. Dans le cadre de la Nuit des Musées. Jeu d'énigmes en extérieurs à résoudre en équipe (de type Murder Party), s'appuyant sur l'histoire et le patrimoine de la commune.
 - o **Objectif** : sensibiliser à l'histoire et l'architecture locales dans un cadre ludique.
 - o **Date(s)** : 13 mai 2023
 - o **Public cible** : grand public
 - o **Public attendu** : 60 personnes.
 - o **Lieu(x)** : Cité Menier (dont plusieurs édifices inscrits MH)
- **Rendez-vous aux jardins**
 - o **Balades contées et décalées « Éléphant, pommes-de-terre et crinolines**» guidées par une conteuse.
 - o **Objectif** : valoriser le parc de Noisiel (histoire, fabriques de jardins, paysages, biodiversité)
 - o **Public cible** : grand public
 - o **Date(s)** : 3 juin 2022
 - o **Public attendu** : 80.
 - o **Lieu(x)** : parc de Noisiel
- **Journées européennes du patrimoine**
 - o **Exposition « Menier, le chocolat des sportifs »** : comment l'introduction du sport a influé sur le quotidien et l'environnement des Noisiéliens sous l'ère Menier.
 - o **Visites guidées** au cours du week-end des Journées du patrimoine (Ancienne chocolaterie et Cité Menier)
 - o **Rallye-jeu** à destination du jeune public : découverte de la cité Menier
 - o **Date(s)** : 16 et 17 septembre 2023
 - o **Public cible** : scolaires de la maternelle au lycée ; étudiants ; grand public ; champ social.
 - o **Public attendu** : 3000
 - o **Lieu(x)** : cité ouvrière et Chocolaterie Menier
- **Journées nationales de l'architecture - Fête de la science**
 - o **Exposition "Matières à construire"** : Exposition-jeu participative se proposant d'approcher l'architecture des édifices emblématiques de Noisiel par une découverte ludique des matériaux ayant servi à leur construction.
 - o Edition d'un Focus
 - o **Rallye-jeu à destination du grand public** pour aller "tâter le terrain" après l'exposition
 - o **Animations pédagogiques** à destination des scolaires de Noisiel
 - o **Date(s)** : vendredi 14 et samedi 15 octobre 2022
 - o **Public cible** : grand public et scolaires
 - o **Public attendu** : 30 + 90

Budget prévisionnel de l'action – Fiche 3

CHARGES	PRODUITS (1)
Charges spécifiques à l'action Achats Prestations de services : 7 000 - création graphique - impression - droit reproduction Matières et fournitures - matériel pédagogique, artistique et/ou scénographique 400 Services extérieurs Locations Entretien Sécurité 850 Autres services extérieurs Honoraires Publicité Déplacements, missions Charges de personnel 7 500 Salaires et charges Frais généraux	1 - Ressources propres 10 750 2 - Subventions demandées : 5 000 Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) ministère de la Culture Région Département Commune Bénévolat CNASEA (emplois aidés) Autres recettes attendues (précisez) Demande(s) de financement communautaire Ressources indirectes affectées
Coût total du projet 15 750	Total des recettes 15 750
Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise a disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole	Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature
TOTAL 15 750	TOTAL 15 750

Au regard du coût total du projet, la ville sollicite une subvention de cinq mille €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Attestation sur l'honneur – Fiche 4

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la collectivité, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e), (nom et prénom) : **Mathieu VISKOVIC**

représentant(e) légal (e) de la collectivité **Mairie de Noisiel**

Déclare tre en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics.

Demande une subvention de : 5 000 euros

Précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée (1) :

Au Compte banque de France du payeur de la collectivité :

Nom du titulaire du compte : Mairie de Noisiel - Patrimoine

Banque : Banque de France

Domiciliation : Trésorerie de Marne la Vallée secteur PUB LOC

Code banque : 30001

Code guichet : 00510

N° de compte : G7710000000

Clé : 057

Fait, le 13 JUN 2023 à Noisiel

Signature

le maire, pour le maire empêché



(1) vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.

Pièces à joindre au dossier – Fiche 5

- Le présent formulaire dûment rempli (fiches 1, 2, 3, 4)
- La délibération de l'assemblée délibérante relative au projet concerné
- Tout autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande

+ Pour une première demande

- 1 Relevé d'identité bancaire
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**
- le compte-rendu de la subvention (*)

+ Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé,

- 1 • le compte-rendu de la subvention dont vous demandez le renouvellement (*) : **cf. page suivante**
- 2
- 3 • 1 Relevé d'identité bancaire **s'il a changé**

(*) **IMPORTANT:** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Budget réalisé de l'action 2022

CHARGES	PRODUITS (1)
Charges spécifiques à l'action Achats Prestations de services : 6102euros - création graphique - impression - droit reproduction Matières et fournitures 907 euros Services extérieurs 835 euros Locations Entretien Sécurité Autres services extérieurs Honoraires Publicité Déplacements, missions Charges de personnel 9 079euros Salaires et charges Frais généraux	1 - Ressources propres 14 923euros 2 - Subventions demandées : 5 000 euros Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)) ministère de la Culture Région Département Commune Bénévolat CNASEA (emplois aidés) Autres recettes (précisez) redevances et droits usagers Demande(s) de financement communautaire Ressources indirectes affectées
Coût total du projet 19 923 euros	Total des recettes 19 923euros
Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise a disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole	Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature
TOTAL 19 923	TOTAL 19 923

Bilan qualitatif de l'action 2022

Rappel de l'action :

Mise en œuvre de la convention Ville d'art et d'histoire, notamment dans le domaine d'édition et d'événements autour de la valorisation de l'architecture et du patrimoine sur la saison 2020-2021.

Pour rappel : saison encore fortement perturbée par la situation sanitaire qui a entraîné de nombreuses annulations d'événements.

1/ Suivi du projet de transformation du site de l'ancienne chocolaterie Menier (ex Nestlé France) : Suivi général du projet, accompagnement de l'opérateur Linkcity : récolement et inventaire du fonds d'archives Menier en possession de Nestlé ; mise en œuvre d'une programmation d'animations d'urbanisme éphémère sur le site pour les saisons 2022-2024, notamment programmation de visites guidées.

Bilan satisfaisant : échanges fructueux etancements de projets pertinents.

2/ Nuit des musées dans l'Ancienne mairie (édifice inscrit MH) : création et animation d'un jeu d'enquête pour valoriser le patrimoine industriel et social Menier .

Bilan : grand succès. Opération qui séduit le public et permet une approche décomplexée du patrimoine.

3/ Rendez-vous aux jardins : Balades contées et décalées valorisant le parc de Noisiel (histoire, paysage, biodiversité),

Bilan : succès. Opération qui séduit le public et permet une approche décomplexée du patrimoine, mais soucis de calendrier (gros événement communal le même jour) qui limite un peu la fréquentation.

4/ Journées européennes du patrimoine : Exposition valorisant le patrimoine naturel et paysagé (parc de Noisiel, jardins ouvriers Menier, etc.) + Visites guidées au cours du week-end des Journées du patrimoine + Rallye-jeu à destination du jeune public : découverte du parc de Noisiel + balades poétiques autour du patrimoine paysager.

Bilan très positif : événement qui attire chaque année beaucoup de monde, notamment pour les visites de l'Ancienne chocolaterie Menier.

5/ Journées nationales de l'architecture : valorisation de l'architecture et de l'urbanisme contemporain par le biais d'une promenade urbaine sur le thème des architectures à habiter de la Ville nouvelle.

NB : faible fréquentation attribuable au calendrier (trop proche de la rentrée) et à la difficulté de renouveler le propos sur un patrimoine architectural contemporain restreint.

6/ Projet Noisiel en poésie - Curiosités paysagères : Concours de poésie autour du patrimoine bâti et paysagé de Noisiel ; ateliers d'écriture tous publics ; édition d'un recueil en édition d'art.

Bilan très positif : nombreux participants et créations de grande qualité.

7/ Programmation de visites guidées pour adultes + actions pédagogiques en direction des scolaires et périscolaires

Succès habituel. Reprise progressive de la fréquentation post COVID.

BILAN FREQUENTATION :

Actions pédagogiques : 2106 jeunes

Événementiels : grand public - 2438 usagers

Visites guidées : grand public - 1896 usagers